

DELIBERATION N°323

OBJET : FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS DES BIENS DU BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE RESIDENCE DES PERSONNES AGEES et BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS DE SALLES ET SPECTACLES

ENTENDU l'exposé de Cyril GHOZLAND, Adjoint au Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R2321-1

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 pour les communes supérieures à 3 500 habitants ;

VU le décret n° 2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

VU le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;

VU la délibération N° 250 de décembre 1996 ;

VU l'avis de la commission des Finances. Budget ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE de fixer les durées d'amortissement pour le budget principal, le budget annexe résidence de personnes âgées et le budget annexe locations de salles et spectacles selon le tableau suivant :

BIENS OU CATEGORIES DE BIENS AMORTIS	Durée
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	4 ans
Frais d'étude de recherche et de développement, Frais d'insertion	5 ans
Immobilisations corporelles	
Matériel informatique et électronique	4 ans
Véhicules	8 ans
Mobilier	8 ans
Outillage	5 ans
Matériel	7 ans
Subventions d'équipement versées pour biens mobiliers, du matériel ou études	5 ans
Subventions d'équipement versées pour biens immobiliers ou installations	30 ans
Biens de Faible valeur	
un montant égal ou inférieur à 609,80 euros, (correspondant à la somme habituellement "admise" en investissement)	1 an

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 13 décembre 2022

La secrétaire de séance
Christine FLECK



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 13 décembre 2022

Le Maire
Jean-François OLFROY



2022/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	23
Absents :	12
Pouvoirs :	11
Votants :	34
Convoqués le : 5 décembre 2022	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux-le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Jysiane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Béatrice LAINÉ, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES.

ABSENTS EXCUSES : Madame Isabelle DUPUIT, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Indira GOKOUL, Madame Chantal LAÏK, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

ABSENT NON EXCUSE : Madame Virginie NOTTOLA

POUVOIRS DE : Madame Isabelle DUPUIT	à	Monsieur Jean-François ONETO
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Patrick Salmon
Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Chantal LAÏK	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Monsieur Paulo SOLGADO LOPES
Monsieur Jean-Pierre BARIANT	à	Madame Béatrice LAINÉ
Monsieur Malek BENSAL	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Jean-Jacques TSANGA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA est sorti pendant la délibération n°2 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable exercice 2021) et est revenu avant le vote de la délibération n°3 (Approbation du rapport de la CLECT 2022).